



**Cinquième rapport d'étape sur les suites données
aux propositions communes entérinées le 6 décembre 2016
et le 5 décembre 2017 par le Conseil de l'Atlantique Nord
et le Conseil de l'Union européenne**

16 juin 2020

Le Conseil de l'Union européenne (UE) et le Conseil de l'Atlantique Nord ont entériné parallèlement 74 propositions communes pour la mise en œuvre des dispositions de la déclaration commune signée à Varsovie le 8 juillet 2016 par le président du Conseil européen, le président de la Commission européenne et le secrétaire général de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN). Ils ont entériné un premier ensemble de propositions le 6 décembre 2016, et un deuxième, le 5 décembre 2017.

Des rapports d'étape sur les suites données aux propositions ont été soumis régulièrement aux deux conseils, en juin 2017, décembre 2017, juin 2018 et juin 2019, en exécution des mandats émanant des ministres des pays membres des deux organisations. Le présent rapport, qui est le cinquième à être établi, porte sur la période allant de juin 2019 à juin 2020. Il présente dans le détail les progrès accomplis dans la mise en œuvre des 74 propositions communes en exposant les résultats concrets obtenus dans les différents domaines de coopération.

Les éléments suivants méritent tout particulièrement d'être soulignés :

- Le dialogue politique a continué de s'intensifier à tous les niveaux et sous toutes les formes, y compris virtuelles, et la hausse du nombre d'exposés croisés s'est poursuivie. Ce dialogue reste un outil essentiel pour renforcer la compréhension mutuelle et la confiance et pour assurer une transparence réciproque, entre les Alliés et les États membres de l'UE, de même que pour garantir une coopération étroite entre eux.
- Le dialogue structuré sur la mobilité militaire, mené au niveau des services, continue de favoriser le partage d'informations sur une série de questions clés : besoins militaires, infrastructures de transport, transport des marchandises dangereuses, douanes et autorisations de mouvements transfrontières.

- Dans le domaine de la communication stratégique, la coopération a essentiellement porté sur le renforcement du dispositif que les deux organisations utilisent pour s'alerter mutuellement en cas de campagnes de désinformation et d'activités d'information hostiles, ainsi que sur l'amélioration des capacités de détection, d'analyse et de révélation de la désinformation.
- L'UE et l'OTAN continuent d'assurer la cohérence entre les éléments de leurs processus de planification de défense respectifs lorsque les besoins se recoupent, en tenant compte de la spécificité et des attributions de chaque organisation. Chacune veille également à la cohérence entre ses propres projets et activités et ceux de l'autre.

Au premier semestre 2020, la crise provoquée par la pandémie de COVID-19 a mis à rude épreuve l'ensemble des États membres de l'UE et des pays de l'Alliance, et elle a révélé l'existence de vulnérabilités qui, en l'absence de mesures appropriées, pourraient avoir des incidences sur la sécurité globale de la communauté euro-atlantique et de ses partenaires. La crise sanitaire a aussi eu des répercussions sur l'avancement des travaux relatifs aux 74 propositions communes : les problèmes d'ordre pratique qu'elle a occasionnés ont provisoirement mis un frein aux interactions.

Depuis le début de la pandémie, l'UE et l'OTAN veillent, au niveau politique comme au niveau des services, à coordonner étroitement leurs activités respectives dans les domaines de compétence qu'elles ont en commun. Plusieurs éléments dont il est question dans l'ensemble de propositions communes se sont révélés particulièrement pertinents dans le contexte de la pandémie, et ce à différents égards, notamment la lutte contre la désinformation et contre la propagande hostile, le soutien logistique pouvant être apporté pour faciliter la fourniture de l'aide, la lutte contre les cybermenaces, et la réflexion sur les implications de cette crise pour les engagements de chaque organisation sur divers théâtres d'opérations. L'UE et l'OTAN réfléchissent également à la manière dont la crise liée à la COVID-19 pourrait être prise en compte dans d'autres chantiers en cours, par exemple ceux ayant trait à la résilience, aux exercices et aux enseignements tirés de ceux-ci, ou encore au soutien apporté aux partenaires pour le renforcement de leurs capacités de sécurité et de défense.

En plus d'avoir progressé sur différents plans, comme on le verra dans le présent rapport, le partenariat entre l'UE et l'OTAN a montré toute sa pertinence et sa viabilité dans le contexte de la crise globale provoquée par la COVID-19. Il n'en reste pas moins indispensable de continuer à renforcer la coopération dans plusieurs domaines, notamment en ce qui concerne certaines grandes questions transversales liées à la mise en œuvre de l'ensemble des 74 propositions communes, ainsi que l'ont souligné le haut représentant de l'UE et vice-président de la Commission européenne et le secrétaire général de l'OTAN lors d'échanges récents.

Les deux organisations poursuivent leur partenariat stratégique dans le plein respect des principes directeurs arrêtés d'un commun accord dans les déclarations conjointes de Varsovie et de Bruxelles sur la coopération UE-OTAN.

Si la mise en œuvre des 74 propositions communes repose sur une collaboration étroite, régulière et pragmatique entre les services des deux organisations, il demeure essentiel que les pays de l'OTAN et les États membres de l'UE continuent d'être associés largement aux efforts et d'offrir leur plein appui. Dans ce contexte, et compte tenu des défis existants, qu'ils soient anciens ou nouveaux, comme

la pandémie de COVID-19, il est plus que jamais important que l'UE et l'OTAN continuent, au profit de la sécurité euro-atlantique et de leurs membres, à consolider et à resserrer encore davantage les liens étroits de coopération et de partenariat stratégique qu'elles entretiennent dans une optique de renforcement mutuel.

* * *

Lutte contre les menaces hybrides

La coopération dans ce domaine s'est poursuivie, et on a notamment assisté à un renforcement des interactions au niveau des services. Le Centre d'excellence européen pour la lutte contre les menaces hybrides, établi à Helsinki, a apporté un soutien essentiel à cet égard. Le nombre de ses membres a continué d'augmenter, le Centre comptant désormais en son sein 27 pays de l'Alliance et États membres de l'UE.

Dans ce contexte, les services des deux organisations ont pris une part active à plusieurs ateliers, dont un atelier sur la protection des installations portuaires contre les menaces hybrides, en octobre 2019, qui incluait un exercice sur table, et un autre atelier sur les liens entre technologies de rupture et menaces hybrides, en février 2020, qui s'est tenu dans le cadre du projet « Guerre hybride : futur et technologie (HYFUTEC) ».

La Cellule de fusion de l'UE contre les menaces hybrides, la Branche Analyse des menaces hybrides de l'OTAN et le centre d'excellence d'Helsinki ont continué d'approfondir les relations, déjà solides, qu'ils avaient nouées au niveau de leurs organes de travail, au travers d'échanges interservices mensuels visant à améliorer la connaissance de la situation ainsi que la compréhension mutuelle des activités menées de part et d'autre et à explorer de nouvelles pistes de coopération. En outre, les services des deux organisations ont continué, selon l'usage établi, de procéder à des évaluations parallèles et coordonnées, par exemple en ce qui concerne les tactiques et stratégies hybrides.

La coopération entre l'UE et l'OTAN s'est également poursuivie dans le domaine de la communication stratégique, l'accent ayant été mis tout particulièrement sur la lutte contre les activités d'information hostiles. Les interactions en la matière, essentiellement axées sur le renforcement de l'échange d'informations, de l'analyse et du développement des capacités, étaient destinées à consolider le dispositif que les deux organisations utilisent pour s'alerter mutuellement en cas de campagnes de désinformation et d'activités d'information hostiles, ainsi qu'à améliorer les capacités de détection, d'analyse et de révélation de la désinformation. En outre, les services de l'UE et de l'OTAN ont régulièrement échangé des informations et travaillé en coordination afin d'élaborer et de diffuser auprès de publics extérieurs des messages à la rédaction soignée sur des questions pertinentes, notamment à l'occasion de visites d'étude effectuées au siège de l'une ou l'autre organisation.

La coopération entre l'OTAN et les services responsables du système d'alerte rapide de l'UE s'est intensifiée. Des agents de l'OTAN ont assisté à la troisième réunion consacrée à ce système, en

juin 2019. À cette occasion, ils ont présenté les capacités dont dispose l'OTAN et ont participé à un échange de vues sur le défi de la désinformation.

Les deux organisations ont continué de travailler ensemble à l'analyse des tendances en matière de désinformation, notamment en ce qui concerne les campagnes menées à leur encontre sur les réseaux sociaux. L'UE sensibilise le public aux tentatives de désinformation, y compris celles visant l'OTAN, au travers de la page web « EUvsDisinfo.eu », administrée par la Task force East StratCom (cellule de communication stratégique à destination de l'Europe orientale), et de ses comptes de médias sociaux. En outre, la Task force South StratCom (cellule de communication stratégique à destination du Sud) du Service européen pour l'action extérieure (SEAE) et la Division Diplomatie publique de l'OTAN participent aux réunions du Groupe de travail sur la lutte contre la propagande de la coalition mondiale contre Daech et font périodiquement le point avec la Cellule de communication de la coalition sur les travaux relatifs à la communication stratégique qui sont susceptibles de l'intéresser. Des agents de l'OTAN se sont exprimés régulièrement devant le SEAE, le Parlement européen et la Commission européenne. Le SEAE a pour sa part été invité à plusieurs reprises à faire le point avec l'OTAN sur le travail accompli par sa division Stratcom, notamment en matière de désinformation.

Sous l'effet de la crise provoquée par la COVID-19, l'OTAN et l'UE ont encore intensifié leur coopération, en particulier face à la désinformation croissante entourant la pandémie, mais aussi pour l'établissement de leurs plans de communication respectifs et la diffusion à grande échelle de contenus se rapportant aux réunions entre les responsables des deux organisations. Dans ce contexte, les services de l'UE et de l'OTAN se sont communiqué mutuellement des évaluations de l'environnement informationnel, et ils ont eu des contacts téléphoniques hebdomadaires avec divers partenaires internationaux, dont le Mécanisme de réponse rapide du G7. L'OTAN a transmis à l'UE son cadre de communication stratégique et son plan de communication intégré relatifs à la COVID-19, et elle lui a communiqué chaque semaine une sélection de produits de communication proactive. De plus, la division Stratcom du SEAE a été invitée à faire un exposé sur la désinformation entourant la pandémie devant l'Équipe spéciale Gestion de crise COVID-19 mise sur pied par l'OTAN, et elle a été associée aux activités du Groupe de travail OTAN en charge de la communication stratégique sur la COVID-19.

La Task force East Stratcom du SEAE a continué d'avoir des contacts avec le Centre d'excellence pour la communication stratégique de l'OTAN, situé à Riga, notamment en ce qui concerne (a) les supports de formation (élaboration conjointe d'un exercice de mise en situation axé sur une campagne de désinformation) et (b) les activités de sensibilisation. Le Centre d'excellence pour la communication stratégique de l'OTAN a pour sa part contribué à la campagne de sensibilisation « Anatomie de la désinformation », qui vise à mettre en évidence les effets néfastes de la désinformation et à donner à la société les moyens d'y faire face.

La coopération dans le domaine de la résilience et de la préparation du secteur civil s'est encore approfondie, notamment au travers de réunions interservices spécialement consacrées à ces questions – par exemple la réunion sur les méthodes de filtrages des investissements directs étrangers qui s'est tenue à l'UE en juillet 2019 – et d'exposés faits par les services d'une organisation devant les comités et groupes de travail concernés de l'autre. En septembre 2019, un atelier OTAN-UE sur

les réseaux 5G et les investissements directs étrangers a eu lieu à l'OTAN. En outre, les deux organisations échangent des informations sur les efforts en matière de préparation du secteur civil qui sont déployés, côté OTAN, dans le contexte des travaux sur les exigences de base en matière de résilience, et côté UE, dans le cadre des volets « prévention » et « préparation ».

Les échanges interservices qui ont eu lieu entre les communautés médicales des deux organisations et la participation réciproque à des activités axées sur la préparation aux urgences sanitaires ont aidé chaque organisation à mieux comprendre comment l'autre se prépare à faire face à des événements peu probables mais potentiellement lourds de conséquences. Dans ce contexte, il a notamment été question de la sécurité des approvisionnements ainsi que des applications possibles du mécanisme rescEU, récemment mis en place. La coopération dans ce domaine s'est avérée particulièrement utile lors de la crise liée à la COVID-19 : les réunions de coordination bihebdomadaires entre les conseillers médicaux des états-majors de l'OTAN et de l'UE, par exemple, ont favorisé une coordination étroite tout en garantissant la complémentarité des efforts. La coopération interservices s'est également poursuivie dans le domaine de la médecine militaire, dans le cadre de projets ayant trait à l'évacuation médicale (MEDEVAC).

La coopération en matière de lutte contre le terrorisme a continué de s'intensifier, avec la réalisation d'exposés croisés et la participation réciproque à des réunions et à des projets spécifiques, comme l'atelier consacré aux informations recueillies sur le champ de bataille et la conférence de haut niveau sur la lutte contre les menaces liées aux systèmes aériens sans pilote, deux activités organisées par l'UE qui ont eu lieu respectivement en juillet et en octobre 2019. Reprenant une formule lancée avec succès en 2018, la présidence finlandaise du Conseil de l'UE a organisé, en octobre 2019, un séminaire informel réunissant les membres du Groupe « Terrorisme (aspects internationaux) » (COTER) de l'UE et ceux du Comité politique de l'OTAN. Ce séminaire était axé sur la lutte contre les systèmes aériens sans pilote et sur les éléments de preuve recueillis sur le champ de bataille. En outre, des discussions interservices sur la lutte contre le terrorisme ont eu lieu en novembre 2019.

La coopération sur les questions liées aux agents chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires (CBRN) s'est poursuivie au travers d'échanges d'informations et d'une réflexion sur les moyens de renforcer la collaboration, un processus à laquelle toutes les parties concernées ont été associées. Dans ce contexte, les services des deux organisations ont participé à divers ateliers, notamment celui organisé en juillet 2019 sur le thème « Résilience et coopération intersectorielle face aux menaces CBRN impliquant des éléments hybrides », et celui organisé en janvier 2020 sur le thème « Renforcement des capacités et de la résilience : l'UE et l'OTAN, partenaires dans la lutte contre les risques et les menaces CBRN ». Lors de leurs entretiens semestriels, qui ont eu lieu en octobre 2019, les états-majors de l'UE et de l'OTAN ont abordé divers sujets, parmi lesquels le renforcement des capacités, le soutien aux partenaires, la résilience et la défense CBRN, ainsi que la coopération civilo-militaire. En outre, des représentants de l'UE ont fait plusieurs exposés devant le Comité sur la prolifération de l'OTAN concernant les activités de lutte contre les menaces CBRN et les approches complémentaires en la matière.

Coopération opérationnelle, notamment sur les questions maritimes

Le dialogue UE-OTAN sur la coopération opérationnelle, et notamment sur les questions maritimes, s'est poursuivi de façon régulière au niveau des quartiers généraux, tout comme les exposés sur les activités de chacune des organisations devant les comités concernés de l'autre organisation, en particulier à propos de l'opération Sea Guardian de l'OTAN, en septembre 2019.

Dans le même temps, la coopération et la coordination entre les deux organisations en Méditerranée aux niveaux tactique et opérationnel s'est vue renforcée par des échanges réguliers d'informations entre l'EUNAVFOR MED opération Sophia et l'opération Sea Guardian de l'OTAN. Le 31 mars 2020, l'UE a lancé une nouvelle opération en Méditerranée, l'EUNAVFOR MED Irini. Cette mission a pour principal objectif de faire respecter l'embargo sur les armes visant la Libye, en application de la résolution 2292 (2016) du Conseil de sécurité de l'ONU, tout en continuant de s'acquitter de toutes les tâches qui étaient précédemment dévolues à l'EUNAVFOR MED opération Sophia, qui a pris fin à cette date.

L'UE et l'OTAN continuent de présider le mécanisme SHADE MED (appréciation commune de la situation et déconfliction en Méditerranée), qui est la principale enceinte d'échange au sujet des bonnes pratiques aux fins de l'amélioration de la connaissance de la situation et de la déconfliction ainsi que de la coordination entre les deux organisations.

L'OTAN et l'UE continuent de coopérer en mer Egée en partageant des informations aux niveaux opérationnel et tactique, contribuant de la sorte à mettre un frein au trafic de migrants et aux flux de migration illégale.

De nouvelles options visant à faciliter la normalisation de l'espace aérien inférieur au-dessus du Kosovo¹ ont été mises en place sur la base de précédents échanges bilatéraux avec Belgrade et Pristina concernant les démarches politiques et les activités opérationnelles et techniques. L'OTAN et l'UE se concentrent sur les différents aspects du processus de normalisation du secteur de l'aviation dans les Balkans occidentaux et sur les attributions de chacune. En se complétant, leurs efforts permettront d'aboutir à un cadre cohérent et complet pour la réouverture de l'espace aérien inférieur lorsque les circonstances politiques le permettront.

Cybersécurité et cyberdéfense

Les services des deux organisations ont encore intensifié leur coopération dans le domaine de la cybersécurité et de la cyberdéfense grâce à : 1) des échanges sur les concepts et les doctrines, 2) une participation réciproque aux exercices dans le domaine cyber, 3) des échanges informels d'informations sur les activités de formation et d'entraînement déjà en place ou prévues, ainsi que

¹ Cette désignation ne préjuge nullement des positions sur le statut et elle est conforme à la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité de l'ONU ainsi qu'à l'avis de la Cour internationale de justice sur la déclaration d'indépendance du Kosovo.

d'indicateurs de menace, 4) des exposés croisés, notamment sur les aspects cyber de la gestion de crise et 5) des réunions régulières.

En octobre 2019, des représentants de l'UE ont pris part au forum CYBERSEC 2019, organisé par le Centre d'excellence OTAN pour la contre-ingérence.

En décembre 2019, lors des entretiens de travail de haut niveau UE-OTAN sur la cybersécurité et la cyberdéfense, des séances thématiques ont été consacrées à l'intégration des aspects cyber dans la gestion de crise et la réponse aux crises, au renforcement de la sécurité et de la résilience des réseaux (y compris la 5G et la sécurité de la chaîne d'approvisionnement), à la promotion de la cyberstabilité entre États, au renforcement de la cybercapacité et de la cyberrésilience des pays partenaires, et à l'amélioration de la coopération entre les entités chargées de la réaction aux incidents au sein des deux organisations. Les exposés croisés des services de l'UE et de l'OTAN à l'intention des comités et/ou groupes de travail concernés dans l'autre organisation ont continué d'avoir lieu, de même que les réunions interservices, notamment au sujet de la boîte à outils cyberdiplomatique de l'UE et des efforts déployés par l'OTAN en matière de cyberdéfense.

Les échanges se sont également poursuivis sur les concepts et les doctrines, notamment dans le cadre d'ateliers conjoints permettant d'obtenir une vue d'ensemble des documents et théories ayant une utilité pour les deux organisations dans le domaine cyber. Le dernier en date de ces ateliers a eu lieu en octobre 2019.

Pour ce qui est du renforcement de la coopération dans le cadre d'une participation réciproque aux exercices cyber, l'UE a participé à l'exercice Cyber Coalition 2019. Elle a aussi pris part à l'exercice annuel de cyberdéfense Locked Shields 2019, organisé par le Centre d'excellence OTAN pour la cyberdéfense en coopération.

La coopération relative à la modularité de l'entraînement cyber, qui a démarré au cours de la période précédente, s'est intensifiée. Dans le cadre des efforts visant à faciliter l'accès aux formations et entraînements de chacune des organisations, un atelier a été organisé par les services concernés en octobre 2019, l'objectif étant de mettre en place un réseau de formation et d'entraînement à leur niveau. L'UE a par ailleurs participé à la conférence annuelle OTAN d'examen de la discipline, en octobre 2019, ainsi qu'à une revue des fonctions (commandement et de contrôle) de l'OTAN dans le domaine cyber et du projet COP (situation opérationnelle commune). Ce projet vise à réduire le risque de chevauchements inutiles, à assurer la cohérence et à améliorer la compatibilité des besoins des deux organisations en matière de formation et d'entraînement cyber.

L'arrangement technique sur la cyberdéfense conclu entre la capacité OTAN de réaction aux incidents informatiques (NCIRC) et l'équipe d'intervention en cas d'urgence informatique de l'UE (CERT-UE) a continué d'être mis en œuvre conformément aux dispositions en vigueur. La plateforme d'échange d'informations sur les logiciels malveillants (MISP) est mobilisée à cet effet : l'Agence OTAN d'information et de communication et la CERT-UE ont échangé des informations sur 86 incidents au total depuis juin 2019. Par ailleurs, des réunions de coordination entre services ont eu lieu à intervalles réguliers, et les échanges sur les bonnes pratiques à suivre dans les dossiers techniques se

sont poursuivis à l'occasion de différents événements, comme le symposium de l'OTAN sur l'assurance de l'information et la conférence de la CERT-UE.

Capacités de défense

Les travaux se poursuivent afin d'assurer la cohérence entre les éléments du plan de développement des capacités (PDC) 2018 de l'UE, les résultats de l'examen annuel coordonné en matière de défense (EACD) et ceux des processus OTAN correspondants, comme le processus OTAN de planification de défense (NDPP) et le processus de planification et d'examen (PARP), lorsque les besoins se recoupent et en tenant compte de la spécificité et des attributions de chaque organisation. Par ailleurs, pour ce qui est du processus d'objectif global, l'UE a fait un travail d'harmonisation de la taxinomie et a modifié les échéances de manière à s'aligner davantage sur le NDPP.

Dans ce contexte, les services de l'UE ont été invités par différents Alliés à assister à des consultations bilatérales et multilatérales dans le cadre du NDPP. Dans le même temps, plusieurs États membres de l'UE qui sont aussi des pays de l'Alliance ou des partenaires ont convié les services de l'OTAN à assister aux réunions bilatérales tenues dans le cadre de l'EACD. Les efforts de cohérence se sont également poursuivis dans le cadre de la mise en application de la coopération structurée permanente (CSP), comme en témoigne le fait que 38 des 47 projets CSP en cours répondent déjà dans les grandes lignes aux priorités OTAN. De plus, des contacts étroits entre les services concernés à tous les niveaux ont contribué à permettre à chaque organisation d'être bien informée des travaux en cours dans l'autre organisation. En application du principe du réservoir unique de forces, les capacités développées par les membres des deux organisations, y compris celles qui s'inscrivent dans le cadre de projets multinationaux, restent à la disposition des opérations de l'OTAN et de l'UE, sous réserve d'une décision politique des pays.

L'OTAN et l'UE œuvrent ensemble pour assurer la cohérence des efforts multinationaux, à un moment où les initiatives de défense de l'UE mûrissent et où de nouveaux projets multinationaux à haute visibilité voient le jour à l'OTAN. Ainsi, les réunions trimestrielles d'experts de l'UE et de l'OTAN continuent afin, s'agissant des projets et programmes multinationaux, de garantir la bonne information de chacune des organisations et la complémentarité de leurs efforts et d'éviter les chevauchements en aval. Différents domaines fournissent des exemples concrets à cet égard : le ravitaillement en vol, les systèmes de défense aérienne basée au sol, la lutte contre les engins explosifs improvisés, les systèmes d'aéronefs télépilotés (RPAS), les systèmes maritimes sans pilote, les munitions, et la formation des équipages d'aéronefs. De plus, les exposés de l'OTAN devant le comité directeur de l'Agence européenne de défense (AED) et les exposés de cette agence et de la Commission européenne devant la Conférence des directeurs nationaux des armements se sont poursuivis en 2019 et au début de 2020.

S'agissant de la mise en œuvre de la stratégie de l'aviation militaire, les activités se poursuivent selon ce qui est prévu dans les deux organisations, la coordination étant assurée grâce à des réunions régulières entre les services concernés ainsi que par la participation croisée du Comité de l'AED pour l'aviation militaire et du Comité OTAN de l'aviation aux réunions dans l'autre organisation. Comme un nouveau cadre réglementaire est actuellement mis en place dans le contexte du Ciel unique

européen, la coordination interservices s'est encore intensifiée, de manière à ce que les contributions militaires, notamment celles de l'OTAN, soient dûment prises en considération dans ces livrables.

L'UE continue de participer aux travaux du Groupe de coordination OTAN-EUROCONTROL pour la sûreté de la navigation aérienne, en particulier à ceux qui ont trait aux risques de sécurité pour l'aviation, y compris les risques cyber. L'OTAN continue de participer à la plateforme européenne de coordination stratégique sur la cybersécurité mise en place par l'Autorité européenne de la sécurité aérienne (AESA), s'assurant ainsi que les intérêts de l'aviation militaire à l'OTAN sont pris en compte dans la stratégie de l'AESA pour la cybersécurité dans le domaine de l'aviation.

Pour ce qui est de la navigabilité, les travaux se poursuivent en vue de l'élaboration de lignes directrices, de bonnes pratiques et d'approches harmonisées pour la reconnaissance des autorités de navigabilité militaire, notamment en ce qui concerne l'élaboration de modèles pour les différentes étapes du processus (certificats, rapports, questionnaires, etc.) et, lorsque c'est possible, pour la réutilisation des informations sur le statut de reconnaissance de ces autorités. La participation croisée de l'UE et de l'OTAN aux activités du forum des autorités européennes de navigabilité militaire et du groupe consultatif OTAN sur la navigabilité s'est poursuivie, permettant à chacune des organisations de contribuer utilement aux travaux de l'autre.

La coopération mise en place dans différents domaines capacitaires se poursuit à un rythme soutenu. En matière de ravitaillement en vol, dans le prolongement de la synchronisation réalisée entre la feuille de route OTAN sur le sujet et différentes activités pertinentes de l'UE, la participation croisée des deux organisations aux activités de chacune a contribué à ce que la mise en œuvre continue de bien progresser. Suite à la première conférence européenne sur le ravitaillement en vol, qui avait eu lieu en septembre 2018, l'AED et l'OTAN ont coorganisé la deuxième édition de la conférence, en octobre 2019, la première à se tenir dans cette configuration. Avec le soutien de l'UE et de l'OTAN, le projet de mise en place d'une flotte multinationale d'avions multirôles de ravitaillement en vol et de transport a continué d'avancer, et les deux premiers appareils de ce type devraient être livrés prochainement.

Concernant l'intégration du trafic aérien dans le cadre du RPAS, les deux organisations s'efforcent d'associer les services concernés aux activités des groupes de travail de chacune. La nécessité d'une intensification de la coopération interservices dans ce domaine capacitaire critique a été reconnue, et son utilité a été établie. Les directives de l'AED et de l'AESA pour l'intégration des RPAS moyenne altitude, longue endurance (MALE) dans l'espace aérien ont été communiquées à l'OTAN, et cette dernière a quant à elle communiqué à l'UE les normes OTAN non classifiées sur les RPAS. Pour ce qui est des communications par satellite, une visite de l'AED au Centre de gestion des SATCOM du SHAPE a été programmée.

La normalisation demeure un domaine de coopération important, qui permet aux États membres de l'UE ainsi qu'aux Alliés d'être parfaitement au courant des activités de chacune des organisations en la matière. En plus des échanges interservices, l'AED a présenté des exposés à l'occasion de réunions du Comité OTAN de normalisation et l'OTAN a fait de même devant le groupe chargé de la normalisation du matériel de défense à l'UE. Au niveau des projets, des progrès ont été enregistrés

en ce qui concerne par exemple les véhicules terrestres sans pilote et les radios logicielles. La Commission européenne a également accueilli des échanges interservices sur la normalisation dans les projets militaires de recherche et développement.

La coopération entre l'UE et l'OTAN s'est poursuivie en matière de mobilité militaire, sur la base des résultats déjà engrangés, s'agissant notamment de la cohérence à assurer entre les besoins militaires propres à chacune des deux organisations. Il faut y voir une confirmation de ce que la mobilité militaire constitue un domaine d'intérêt commun essentiel, au sujet duquel il convient de maintenir la dynamique actuelle.

Le dialogue structuré sur la mobilité militaire, qui rassemble les parties prenantes des deux organisations, a favorisé le partage d'informations sur une série de questions clés : besoins militaires, infrastructures de transport, transport des marchandises dangereuses, douanes et autorisations de mouvements transfrontières. Ce mode d'interaction sera maintenu, de manière à favoriser la cohérence et l'efficacité de l'effort conjoint d'amélioration de la mobilité militaire et à faciliter la mise en place de synergies à chaque fois que possible tout en évitant les chevauchements inutiles.

Après avoir reçu de l'OTAN sa version actualisée des paramètres des infrastructures, en mars 2019, le Conseil de l'UE a approuvé en juillet 2019 une nouvelle version des besoins militaires pour la mobilité militaire à l'intérieur et à l'extérieur de l'UE. Lors de leur réunion d'octobre 2019, le directeur général de l'État-major de l'UE a communiqué au directeur général de l'État-major militaire international de l'OTAN une version consolidée des besoins militaires actualisés de l'UE en matière de mobilité militaire. La mise en œuvre du plan d'action de l'UE sur la mobilité militaire se poursuit sur cette base, avec notamment une actualisation de l'analyse des écarts et la définition des exigences du double usage qui seront applicables aux futurs projets d'infrastructures de transport. À cet égard, la poursuite des échanges et des interactions concernant le champ d'application géographique et les itinéraires principaux de ravitaillement pourrait alimenter utilement les travaux des deux organisations.

La communication, d'une organisation à l'autre, des réseaux de points de contact nationaux pour la mobilité militaire a constitué un autre livrable important. L'OTAN a fourni la liste des points de contact nationaux uniques définie par le Comité des plans d'urgence dans le domaine civil à l'appui des besoins de l'OTAN concernant la rapidité des mouvements de forces. L'UE a quant à elle fourni la liste des points de contact nationaux des pays membres de l'Union, établie par l'État-major de l'UE pour le compte du projet CSP sur la mobilité militaire, en application des conclusions du Conseil sur la sécurité et la défense de juin 2018². Par ailleurs, l'OTAN met en place un réseau chargé du contrôle des mouvements, opérationnel 24/7 et regroupant l'OTAN et les entités civiles et militaires des pays. L'UE et l'OTAN œuvrent ensemble pour faciliter la coopération et les synergies futures entre ces réseaux, notamment dans le cadre de l'élaboration de leurs mandats respectifs.

² Paragraphe 18 des conclusions du Conseil sur la sécurité et la défense dans le contexte de la stratégie globale de l'UE, adoptées le 25 juin 2018. <http://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-10246-2018-INIT/fr/pdf>

Par ailleurs, les exposés croisés et la participation à des réunions dans l'autre organisation ont continué de favoriser la transparence et l'accès à l'information sur tous les aspects pertinents de la mobilité militaire. L'UE et l'OTAN ont été régulièrement invitées à participer aux réunions que l'autre organisation consacrait à ce domaine. Des représentants de l'UE ont également fait des exposés devant les pays de l'OTAN à différentes occasions. Les services de l'OTAN continuent d'être régulièrement invités aux réunions de l'AED, dans le cadre de l'équipe de projet Mouvements et Transports, et ils reçoivent des points de situation sur la mise en œuvre de mesures spécifiques en lien avec le plan d'action de l'UE sur la mobilité militaire dans des domaines tels que les autorisations de mouvements transfrontières et les douanes. Dans ce contexte, l'élaboration d'un formulaire 302 de l'UE à intégrer dans le code des douanes de l'Union s'est faite en parfaite transparence vis-à-vis de l'OTAN, le but étant de faciliter un éventuel alignement futur des modèles utilisés par l'UE et par l'OTAN.

Industrie de défense et recherche en matière de défense

Les services de l'UE et ceux de l'OTAN ont poursuivi leurs échanges de vues au sujet de questions générales liées à l'industrie et de thèmes concrets ayant trait aux interactions nouées avec celle-ci. Ils ont continué de faire le point régulièrement sur les activités en lien avec l'industrie et ont axé leur dialogue plus particulièrement sur les pratiques concernant la normalisation et l'énergie. Ils ont poursuivi leurs échanges fructueux sur les bonnes pratiques pour ce qui est de la collaboration des petites et moyennes entreprises (PME) innovantes, à l'occasion d'une table ronde organisée en octobre 2019 en marge du symposium OTAN sur l'assurance de l'information. Ils vont continuer d'étendre leur dialogue à d'autres sujets d'intérêt commun en rapport avec l'industrie.

Les contacts interservices concernant la recherche et l'innovation se sont intensifiés, favorisés par la feuille de route pour les technologies émergentes et de rupture que l'OTAN a adoptée récemment et par les chantiers en cours côté UE, notamment les travaux menés en collaboration dans le cadre de l'AED. Si les services ont eu des échanges réguliers sur plusieurs questions d'intérêt commun, comme l'énergie ou les menaces CBRN, la collaboration entre l'AED et la plateforme d'échange pour l'innovation établie par l'OTAN au Commandement allié Transformation (ACT) s'est resserrée. Dans ce contexte, l'AED et l'Unité Innovation mise en place il y a peu au siège de l'OTAN ont noué des contacts pour s'assurer d'être chacune au fait des travaux de l'autre et pour travailler à améliorer ensemble leurs approches. Le premier échange de vues a porté sur les approches respectives en matière d'innovation et sur l'intelligence artificielle, sur la base de la définition que l'AED donne à l'intelligence artificielle appliquée au secteur de la défense ainsi que de la taxinomie et du glossaire qu'elle a arrêtés dans ce domaine, qu'elle a ensuite communiqués aux services de l'OTAN.

Plusieurs réunions de haut niveau se sont tenues entre l'Organisation OTAN pour la science et la technologie (STO), la Commission européenne et l'AED pour des échanges de vues sur l'orientation stratégique et les priorités de chacune (autonomie, *big data*, intelligence artificielle, etc.) ainsi que sur le volet « recherche » du Fonds européen de la défense. Par ailleurs, la STO a pris une part active à plusieurs projets de recherche axés sur le milieu maritime qui sont financés par l'UE, comme OCEAN 2020, initiative relevant de l'action préparatoire sur la recherche en matière de défense, ou MARISA et COMPASS 2020, qui relèvent du programme de recherche civil Horizon 2020.

Exercices

Suite à l'exécution du projet pilote d'exercices parallèles et coordonnés (PACE) en 2017 et 2018, qui s'est révélé probant, l'UE et l'OTAN ont tiré chacune les enseignements de ces interactions et ont eu des échanges à ce sujet qui ont pris fin à l'été 2019. Elles ont alors toutes deux engagé des travaux pour donner suite aux enseignements tirés.

Se fondant sur cette expérience, les services des deux organisations ont entamé des discussions au niveau technique en vue d'établir le plan pour l'exécution d'exercices parallèles et coordonnés dans les années à venir. Des exposés croisés devant les comités compétents ont eu lieu à l'automne 2019.

Les discussions sur le nouveau plan d'exercices parallèles et coordonnés sont encore en cours au niveau des services.

Tandis qu'elles travaillent à arrêter le nouveau plan d'un commun accord, l'UE et l'OTAN vont poursuivre leur coopération pour ce qui est des exercices, et chacune continuera notamment d'inviter l'autre à prendre part à ses exercices, à titre volontaire.

Au cours de 2019, l'UE a participé à l'exercice OTAN de gestion de crise 2019 (CMX 19), pour lequel elle a mis en place une cellule de réaction qui a tenu compte de toutes ses réactions possibles. L'OTAN, quant à elle, a été invitée à prendre part à certains volets de la planification et de la conduite de l'exercice EU Integrated Resolve qui doit avoir lieu en 2020. Des représentants de l'OTAN ont par ailleurs assisté à l'exercice Dark Blade 2019 et au symposium 2019 sur les hélicoptères et leurs tactiques, organisé dans le cadre de l'AED, tandis que les deux organisations ont veillé à harmoniser leurs calendriers respectifs concernant les exercices menés dans ce domaine.

Pour ce qui est des exercices militaires de l'OTAN, suite à la participation de l'UE à l'exercice d'interopérabilité Coalition Warrior 2019 (CWIX 19), qui a constitué une excellente occasion d'intensifier la coopération avec l'OTAN et les pays partenaires, l'expérience devrait être renouvelée dans le cadre de la phase d'exécution du CWIX 20, qui doit avoir lieu en juin 2020. Le SEAE a pris part au cycle de planification de cet exercice. Par ailleurs, en novembre 2019, l'état-major de l'UE a assisté en qualité d'observateur à l'exercice Trident Jupiter 2019 au Centre de guerre interarmées de l'OTAN. L'UE a également été invitée à prendre part aux exercices de l'OTAN Trident Jackal 2019 et Steadfast Jupiter/Jackal 2020. Pour ce qui est des exercices militaires de l'UE, l'état-major de l'OTAN a pris part au volet « observation » de MILEX 19 et sera invité à assister en qualité d'observateur à MILEX 20.

Chaque organisation continue d'être associée à des exercices de protection civile de l'autre : l'OTAN a ainsi assisté en qualité d'observateur à des exercices financés par le mécanisme de protection civile de l'UE, comme l'exercice EU-CHEM-REACT au début de 2020, et l'UE a assisté, elle aussi en qualité d'observateur, à des exercices dans les domaines médical et CBRN organisés par l'OTAN.

Renforcement des capacités de défense et de sécurité

Les services de l'UE et de l'OTAN ont continué de se consulter à intervalles réguliers à Bruxelles et sur le terrain pour discuter et partager des informations au sujet de la situation politique et du contexte de sécurité dans les trois pays cibles (Bosnie-Herzégovine, République de Moldova et Tunisie) et dans d'autres pays partenaires, comme l'Ukraine.

Ayant décidé de clore la phase « pilote » l'année dernière, les services des deux organisations ont déjà pris certaines dispositions pour étendre leur coopération à d'autres pays cibles. C'est ainsi que des entretiens préliminaires au sujet de la Géorgie ont eu lieu en décembre 2019. Les organisations ont chacune mis en place un point de contact et sont convenues d'échanger régulièrement des informations, tant à Tbilissi qu'à Bruxelles, en vue d'entretenir le dialogue au sujet des messages politiques clés, d'assurer la déconfliction des activités et de poursuivre les discussions au niveau technique pour trouver d'autres domaines de coopération possibles. Une première réunion s'est tenue à Tbilissi en mars dernier.

Parallèlement à cela, l'intensification du dialogue interservices a facilité l'exécution d'un certain nombre de tâches opérationnelles qui ont aidé à assurer la déconfliction et la coordination des activités réalisées dans les grands domaines suivants :

- en ce qui concerne la bonne gouvernance dans le secteur de la défense et de la sécurité, plusieurs activités ont été menées sur le fondement d'un accord de coopération signé en 2018, en vertu duquel la Commission européenne contribue financièrement au programme OTAN pour le développement de l'intégrité et fait partie du Groupe directeur établi pour ce programme. Dans le cadre de cet accord, l'UE a débloqué des fonds pour financer la participation de représentants de l'Arménie, de la Géorgie, de la Jordanie, de la République de Moldova, de la Tunisie et de l'Ukraine à plusieurs activités de renforcement des capacités relevant du programme OTAN qui ont eu lieu au cours du second semestre de 2019. L'aide de l'UE a également servi au financement de la première visite d'évaluation collégiale (dans le cadre de ce programme de l'OTAN) réalisée à Tunis, en novembre 2019, ainsi que de rencontres entre hauts dirigeants, auxquelles l'UE a été conviée. Concernant l'Ukraine, l'équipe chargée, sous la direction de l'OTAN, de mener le processus d'évaluation collégiale dans le cadre du programme pour le développement de l'intégrité comprenait des experts de la mission de conseil de l'UE (EUAM Ukraine), qui ont contribué à trois séminaires. Pour ce qui est de la République de Moldova, des représentants de l'UE ont pris part à une activité consacrée au développement de l'intégrité qui a eu lieu à Chisinau en novembre 2019 ;
- s'agissant de la communication stratégique, la coopération s'est poursuivie : les services de l'UE et de l'OTAN ont notamment continué de coordonner leurs programmes d'exposés, et chaque organisation a envoyé des orateurs auprès de l'autre lorsqu'une délégation de Bosnie-Herzégovine ou de République de Moldova était en visite à Bruxelles ; en octobre 2019, des experts de l'UE ont participé à un séminaire de niveau stratégique organisé par l'OTAN pour des hauts responsables moldaves. Par ailleurs, les services des deux organisations ont continué de dialoguer, d'échanger des informations et de coordonner leur communication

dans et sur les Balkans occidentaux, notamment au travers de contacts réguliers entre la Task force « StratCom Western Balkans » de l'UE, le Centre d'excellence OTAN pour la communication stratégique, situé à Riga, et le Centre d'excellence européen d'Helsinki ;

- la coopération s'est également poursuivie pour ce qui est du renforcement des capacités de pays tiers dans le domaine CBRN : l'OTAN et l'UE ont organisé ensemble un séminaire sur le sujet en Jordanie, qui a eu lieu en janvier 2020 et auquel ont pris part des États membres de l'UE et/ou de l'OTAN. Les participants ont ainsi pu mieux se rendre compte des possibilités de synergies entre civils et militaires et de la nécessité de continuer de développer ces synergies ;
- en ce qui concerne la lutte contre le terrorisme, les services de l'UE et de l'OTAN ont échangé régulièrement des informations sur les activités réalisées à l'appui du renforcement des capacités des pays partenaires, en particulier dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord et dans les Balkans occidentaux, notamment par l'intermédiaire d'experts en sécurité/lutte contre le terrorisme envoyés dans les délégations de l'UE en Tunisie, en Algérie, en Jordanie et en Mauritanie. Par ailleurs, le Collège européen de sécurité et de défense et l'OTAN se sont consultés dans le cadre de la mise au point du programme de formation de référence OTAN sur la lutte contre le terrorisme, auquel ont contribué un expert tunisien, un expert mauritanien et un expert jordanien ;
- pour ce qui est du secteur de la défense et de la sécurité en général, la Représentation de l'OTAN auprès de l'Ukraine, l'EUAM Ukraine et la délégation de l'UE à Kiev ont continué de coordonner étroitement le soutien qu'elles apportent à ce pays, notamment concernant la mise en application de la loi sur la sécurité nationale, par l'intermédiaire d'un groupe de coordination des donateurs, que la Représentation de l'OTAN a continué de présider, sous les auspices de la délégation de l'UE ;
- les deux organisations ont continué de travailler en étroite coopération à faire avancer la cause FPS (femmes, paix et sécurité) en Bosnie-Herzégovine et en Ukraine. À Kiev, du personnel de l'UE a assisté régulièrement aux réunions de l'Équipe spéciale de l'OTAN consacrées à cette question.

Selon l'usage établi, l'UE a pris part, en qualité d'observateur, aux réunions à l'OTAN (Bruxelles) des points de contact nationaux pour l'initiative de renforcement des capacités de défense qui ont eu lieu en juin et octobre 2019.

Indépendamment des résultats relatés plus haut, l'UE et l'OTAN peuvent encore améliorer leur coopération pratique pour maximiser l'efficacité de leurs activités respectives. Elles ont progressé plus lentement pour ce qui est de la définition et de la mise sur pied de projets et/ou d'activités à réaliser ensemble, ce qui tient en partie au fait qu'elles ont chacune un cycle budgétaire, des contrôles financiers, des calendriers et des procédures de planification qui leur sont propres.

La mission de conseil de l'UE en Iraq (EUAM Iraq) et la mission OTAN en Iraq assurent à présent la coordination et la déconfliction de leurs activités régulièrement et efficacement, faisant ainsi en sorte que les activités de l'une ne fassent pas double emploi avec celles de l'autre et que leurs synergies se développent. Elles ont en particulier recensé des domaines de collaboration et de coopération, parmi lesquels le renforcement des capacités des forces de sécurité, la gestion des ressources humaines, la gestion de crise, la gouvernance, les questions de genre ainsi que les priorités FPS et le droit international, notamment les droits de la personne. S'agissant plus particulièrement des priorités FPS, les missions de l'UE et de l'OTAN ont organisé une première activité conjointe sur la « sécurité inclusive » en août 2019. De plus, l'EUAM Iraq a participé au groupe international pour les questions de genre organisé par la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI), groupe auquel prennent part la mission OTAN en Iraq, la Coalition, les États-Unis et d'autres partenaires internationaux. En octobre 2019, les missions de l'UE et de l'OTAN sont convenues d'améliorer la coopération pour ce qui est de l'égalité des genres, du programme FPS et des droits de la personne dans le secteur de la sécurité, et ce au travers d'une série d'ateliers conjoints qui doivent aider les acteurs concernés à exécuter le prochain plan d'action national iraquien.

Les services de l'UE et de l'OTAN ont continué à se concerter et à coordonner les efforts qu'elles déploient à l'appui du processus de paix en Afghanistan et du rôle que jouera ensuite la communauté internationale dans ce pays en vue d'instaurer une paix et une stabilité durables et de préserver les acquis politiques et sociaux de ces 19 dernières années.

Fondée sur les résultats positifs obtenus ces dernières années, la coopération solide que l'UE et l'OTAN ont établie entre elles par l'intermédiaire de leurs centres d'excellence et des centres de formation concernés a permis aux deux organisations d'enrichir encore leurs connaissances et leur savoir-faire et d'améliorer la compréhension qu'elles ont l'une de l'autre, ce dont les partenaires tirent également parti. Parmi les activités menées, on peut citer plus particulièrement a) le colloque organisé par l'UE sur la question des munitions non explosées, b) la conférence annuelle du Centre OTAN d'entraînement aux opérations d'interdiction maritime (NMIOTC) sur le thème « Lutte contre les menaces hybrides : un défi de sécurité maritime émergent » et c) la conférence annuelle du Centre d'excellence OTAN pour les opérations en eaux confinées et peu profondes sur le droit des conflits armés appliqué aux opérations.

De même, la coopération entre l'Initiative relative aux centres d'excellence CBRN de l'UE et le Centre d'excellence interarmées pour la défense CBRN (établi à Vystok) s'est poursuivie dans l'esprit d'une collaboration mutuellement bénéfique. En janvier 2020, des représentants des services de l'UE et de ceux de l'OTAN ont assisté au quatrième Comité directeur du projet de la Commission européenne portant sur les éléments de preuve recueillis sur le champ de bataille, projet qui est exécuté par INTERPOL avec le concours du Centre d'excellence OTAN pour la police de stabilisation (SPCOE).

Renforcement du dialogue politique entre l'UE et l'OTAN

Le dialogue politique reste un élément indispensable de la coopération entre l'OTAN et l'UE. Il constitue un outil essentiel pour renforcer la compréhension mutuelle et la confiance et assurer une transparence réciproque, entre les Alliés et les États membres de l'UE.

Au niveau politique, les deux organisations ont continué de s'inviter mutuellement à un rythme soutenu aux réunions ministérielles pertinentes, selon une pratique bien établie. Le haut représentant de l'UE a participé aux réunions ordinaires des ministres de la Défense des pays de l'OTAN qui ont eu lieu en juin 2019 et en février 2020. Le secrétaire général de l'OTAN a assisté à la réunion des ministres des Affaires étrangères des États membres de l'UE qui s'est tenue en janvier 2020 puis à la réunion informelle des ministres de la Défense des États membres de l'UE qui s'est déroulée à Zagreb en mars 2020. En outre, le secrétaire général délégué de l'OTAN a participé à la réunion informelle des ministres de la Défense des États membres de l'UE qui a eu lieu à Helsinki en août 2019 puis au Conseil des affaires étrangères (défense) de l'UE qui s'est tenu en novembre 2019, tandis que la secrétaire générale du SEAE a participé à la réunion des ministres de la Défense des pays de l'OTAN en octobre 2019.

Afin de renforcer la transparence mutuelle, des séances d'information ont continué d'être organisées à haut niveau au même rythme soutenu que précédemment. Ainsi, le secrétaire général délégué et les secrétaires généraux adjoints de l'OTAN ont, à diverses reprises, fait des exposés devant le Comité politique et de sécurité de l'UE sur les priorités de l'Organisation et les grandes questions qui l'occupent, abordant notamment la réunion des dirigeants des pays de l'Alliance tenue à Londres, les réunions ministérielles de l'OTAN et différentes questions d'actualité présentant un intérêt commun, comme le traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire (FNI). Les secrétaires généraux adjoints de l'OTAN ont aussi fait divers exposés devant le Comité directeur de l'AED et participé, en novembre 2019, à la conférence annuelle de l'Agence. Plusieurs réunions de haut niveau ont en outre eu lieu entre l'AED et l'OTAN, et une coordination régulière s'est mise en place entre le directeur général de l'Agence et les secrétaires généraux adjoints de l'OTAN ainsi que le commandant suprême allié Transformation. L'une et l'autre organisation ont fait des exposés devant leurs assemblées respectives, le Parlement européen et l'Assemblée parlementaire de l'OTAN, en janvier et en février 2020, comme cela avait déjà été le cas dans le passé. Plusieurs réunions informelles de haut niveau ont de plus eu lieu avec la participation d'Alliés non membres de l'UE et d'États membres de l'UE ne faisant pas partie de l'Alliance.

La série, précédemment arrêtée d'un commun accord, de six réunions entre le Conseil de l'Atlantique Nord et le Comité politique et de sécurité s'est clôturée en juillet 2019 par une réunion informelle. Une nouvelle série de trois réunions a été approuvée : une réunion formelle et une réunion informelle se sont tenues respectivement en octobre 2019 et en janvier 2020, tandis que la deuxième réunion informelle est actuellement en préparation.

Les représentants des deux organisations ont poursuivi leurs efforts visant à approfondir le dialogue avec l'ensemble des Alliés et des États membres de l'UE au moyen d'exposés croisés. Dans cette optique, des exposés croisés à caractère thématique ont continué d'être organisés au même rythme soutenu que précédemment ; ils ont entre autres porté sur des questions maritimes (et notamment l'opération Sea Guardian), la cybersécurité, la lutte contre les menaces hybrides, la Chine, la Russie, l'Asie centrale, les exercices parallèles et coordonnés, la préparation du secteur civil et la résilience, ainsi que les agents CBRN et les armes légères et de petit calibre. Sont venus s'y ajouter les exposés faits par les présidences finlandaise et croate du Conseil de l'EU devant les pays membres de

l'Alliance sur leurs priorités respectives. La tendance positive déjà constatée se retrouve clairement dans l'augmentation continue du nombre d'exposés croisés pendant la période considérée. Depuis la signature de la déclaration conjointe publiée à Varsovie en juillet 2016, ce sont plus de cent exposés croisés qui ont eu lieu dans différents comités et groupes de travail de l'UE et de l'OTAN. Cette pratique bien établie devrait se maintenir en 2020, quoiqu'à un rythme pendant un temps moins soutenu du fait des mesures de confinement qui ont été prises pour lutter contre la pandémie.

Les services des deux organisations ont aussi poursuivi leur dialogue dans le cadre de la mise en œuvre de l'ensemble de propositions communes, notamment celles concernant la lutte contre le terrorisme, la mobilité militaire, la maîtrise des armements, la non-prolifération et le désarmement, le développement des capacités de défense, les menaces hybrides et cyber, la désinformation et l'ingérence étrangère, les agents CBRN, la sûreté maritime et la prise en compte des questions de genre dans les opérations militaires. Il y a aussi eu divers séminaires et ateliers, comme ceux organisés en décembre par les responsables des plans politiques de l'OTAN et de l'UE, sur les relations transatlantiques, la Russie et les Balkans occidentaux.

Le dialogue entre les états-majors de l'OTAN et de l'UE a été renforcé au cours de la période considérée, grâce en autres à la pratique consistant pour chaque organisation à inviter les hauts responsables militaires de l'autre à participer à ses réunions des chefs d'état-major de la défense. Les directeurs généraux des états-majors de l'OTAN et de l'UE ont tenu leurs conférences semestrielles en novembre 2019 et en mai 2020. Ils ont examiné où en était la mise en œuvre des propositions communes à caractère militaire et fait le point sur les interactions entre leurs états-majors, avant de faire rapport à leurs comités militaires respectifs. Un tableau de bord informel a en outre été établi, qui a permis de suivre en permanence l'état des interactions entre les deux états-majors, qui travaillent sur des objectifs communs liés à des chantiers précis avec en ligne de mire des échéances convenues entre eux.

La coopération étroite établie au sujet du programme « femmes, paix et sécurité » s'est poursuivie au travers d'un dialogue régulier entre les états-majors et d'une participation réciproque aux activités organisées de part et d'autre, l'accent ayant été mis sur le partage des bonnes pratiques et des enseignements tirés. La collaboration s'est renforcée en vue de définir des indicateurs d'alerte et de réaliser des analyses de conflits qui intègrent la dimension de genre. Les hauts responsables militaires de l'OTAN et de l'UE ont débattu de la question du genre dans les opérations militaires au cours d'un séminaire pour responsables de haut niveau organisé en octobre, et l'OTAN a fait un exposé devant le Groupe de travail de l'UE sur les femmes, la paix et la sécurité dans lequel elle a fait ressortir combien il importe de traiter la question de l'exploitation et des abus sexuels. Par ailleurs, EUROPOL a participé à une conférence sur la lutte contre la traite d'êtres humains organisée par l'OTAN et le gouvernement monténégrin en novembre 2019. La coopération s'est aussi poursuivie dans le cadre de l'accélération de la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU au niveau régional.

Le sort des enfants en temps de conflit armé demeure un sujet d'intérêt commun. De nouvelles pistes de coopération dans ce domaine sont constamment à l'étude, et les deux états-majors sont régulièrement en contact pour s'informer mutuellement de l'évolution des orientations, ainsi que de

leurs activités de formation. En juillet 2019, l'État-major de l'UE a participé à un atelier de formation de l'OTAN sur le sort des enfants en temps de conflit armé, et, en septembre 2019, l'UE a assisté à une démonstration d'un module de formation immersive en ligne OTAN-ONU sur cette question, qui est actuellement en cours de finalisation.

Par ailleurs, l'UE a continué de faire des exposés réguliers devant le Groupe mixte Santé du Comité des plans d'urgence dans le domaine civil, une pratique qui s'est révélée particulièrement utile dans le contexte de la pandémie de COVID-19 et qui a notamment pris la forme de partages d'informations sur les achats en commun et diverses initiatives relevant du mécanisme renforcé de protection civile de l'UE.

Depuis que la pandémie s'est déclarée, l'UE et l'OTAN veillent, au niveau politique comme au niveau des services, à coordonner étroitement leurs activités respectives dans les domaines de compétence qu'elles ont en commun. Le haut représentant de l'UE et le secrétaire général de l'OTAN se sont informés mutuellement des efforts de leurs organisations respectives au tout début de la crise liée à la COVID-19. Ils ont ensuite participé par visioconférence aux réunions ministérielles qui se sont tenues de part et d'autre en avril et en mai, et le secrétaire général délégué de l'OTAN a rendu compte au Comité politique et de sécurité de l'UE, en avril, des travaux pertinents de l'Organisation. Les interactions se sont poursuivies quotidiennement au niveau des services, et des contacts se sont noués entre, côté UE, la Task force du SEAE et, côté OTAN, l'Équipe spéciale Gestion de crise COVID-19, toutes deux créées récemment. Des représentants de l'UE ont présenté la réponse de l'UE à l'Équipe spéciale de l'OTAN, tandis que le Centre de coordination de la réaction d'urgence (ERCC) de l'UE et le Centre euro-atlantique de coordination des réactions en cas de catastrophe (EADRCC) de l'OTAN ont échangé des informations sur leurs activités et réponses respectives. Parallèlement, la coopération entre les équipes de communication stratégique des deux organisations s'est intensifiée face à la désinformation croissante entourant la pandémie.

* * *

La mise en œuvre des 74 propositions communes demeure un processus continu qui s'inscrit dans le long terme. Elle nécessite toujours un engagement soutenu et des efforts concertés de la part de toutes les parties prenantes. Les services de l'UE et de l'OTAN restent fermement déterminés à faire progresser cette coopération de manière rapide, pleinement coordonnée et cohérente et continuent de s'y attacher en s'appuyant sur une approche pragmatique et flexible, afin de produire d'autres résultats concrets.